

inFO militante

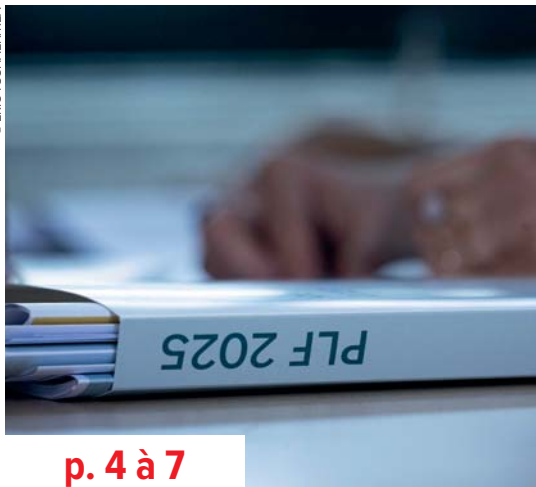
N° 3418 du 5 au 18 février 2025

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

ON GARDE LE CAP !



© ERIC TSCHAEN/REA



p. 4 à 7

//// ACTU (pages 4 à 7)

Nos revendications, point d'appui de notre ténacité

- Retraites : le retour des idées dangereuses.
- Décisions budgétaires : rien de bien inquiétant pour les plus riches.
- Le chômage est confirmé en forte hausse alors que les embauches baissent.
- Richesse : ces inégalités qui desservent l'économie.
- À Mayotte, une rentrée scolaire dans des conditions très dégradées

//// DROIT (page 9)

- Pas de renonciation par avance au droit d'être désigné DS.

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Saisonniers des remontées mécaniques : sortir de la précarité au pays de l'or blanc.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Commerce mondial : les États-Unis déclenchent une escalade de droits de douane.
- UE : la directive sur le salaire minimum devant la justice.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- « L'Intelligence Artificielle, pas sans nous! », une journée FO le 12 février. Présentation par le secteur confédéral International – Europe.
- Chez Pro à Pro, la ténacité payante des salariés.
- Bastia : victoire indemnitaire pour les agents communaux.
- Opérateurs de l'État : des accusations bien paradoxales.
- Chez Saint-Frères Enduction, FO arrache une revalorisation favorable aux bas salaires.
- Au CCF, une grève le 4 février pour les emplois et les salaires.
- Hôpital : la revendication FO de ratios soignants/soignés a désormais force de loi.
- Moyens des hôpitaux : le compte n'y est toujours pas!

//// CULTURE (page 22)

- Télévision. Les dessous de la fast fashion.
- Cinéma. Une certaine idée de l'école.

//// PORTRAIT (page 23)

- Pour Michelle Fanucchi, la bataille marseillaise pour la défense des salariés des Galeries Lafayette est engagée.

© JEAN-LUC BOIRÉ



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro : F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal février 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LA MENACE DU CHÔMAGE NE FERA PAS TAIRE NOS REVENDEICATIONS

Les chiffres du chômage publiés la semaine dernière par la Dares confirment la nette dégradation du marché du travail, ressentie tout au long de l'année 2024 et particulièrement depuis l'été. Les multiples annonces de plans sociaux finiraient bien par se traduire dans les statistiques.

Qu'elles se produisent dans de grands groupes comme Casino, Valeo, Auchan ou Michelin comme dans de plus petites entreprises, elles n'ont épargné aucun secteur : construction, commerce, industrie, chimie... Elles sont la partie visible de l'iceberg. Conséquence du ralentissement des créations d'emplois, de l'augmentation des défaillances d'entreprises et des licenciements, l'inversion de la courbe du chômage est désormais bien concrète, loin d'être un « biais statistique ». Elle touche l'ensemble des demandeurs d'emploi, dans toutes les catégories d'âge et plus particulièrement les jeunes, repoussant une nouvelle fois l'objectif affiché par les pouvoirs publics d'un retour au plein emploi. À la fin de l'année 2025, la Banque de France anticipe une remontée du taux de chômage autour de 8%.

Cette dégradation de la situation de l'emploi pourrait durer, dans un contexte économique particulièrement incertain. Les difficultés post-Covid, l'épisode d'inflation, la baisse de la consommation, le coût de l'énergie, le gel des investissements, le contexte international n'expliquent pas tout. De nombreuses entreprises,

qui souvent ont perçu des aides publiques massives pendant des années, s'engagent dans des plans de restructurations et de suppressions d'emplois pour préserver leurs marges et leurs profits; ces mêmes entreprises qui agitent à nouveau la menace de délocalisation pour tenter de sauver leurs avantages fiscaux...

Partout où elle est présente, FO se bat pour sauver un maximum d'emplois, dans le cadre

des négociations qui s'ouvrent sur les plans de sauvegarde de l'emploi. Partout où elle est présente, FO agit pour garantir des conditions de travail et des rémunérations dignes pour tous les salariés. La menace du chômage ne fera pas taire nos revendications.

Dans toutes les instances où elle siège,

régulièrement auprès des pouvoirs publics, FO rappelle ses exigences pour accélérer la reconquête industrielle, la réindustrialisation et les relocalisations d'activité, pour mieux maîtriser les chaînes d'approvisionnement de bout en bout et rendre nos économies et nos emplois plus solides face aux tempêtes mondiales et aux transformations, qu'elles soient technologiques ou environnementales.

Dans le cadre de la négociation collective, FO se bat pour traiter les questions d'emploi tout au long de la vie, les parcours professionnels, les reconversions, favoriser l'emploi des seniors mais aussi des jeunes, pour augmenter le volume des cotisations et dégager de nouvelles recettes pour notre protection sociale collective.

*Partout où
elle est présente,
FO se bat,
FO agit*

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nos revendications, point

Alors qu'à l'Assemblée, le Premier ministre a activé deux fois, le 3 février, la procédure du 49.3 pour l'adoption, entière ou partielle, sans vote et sans débats, de textes budgétaires, visant un recul massif des dépenses publiques...

Alors que le gouvernement, par ailleurs, entend faire des conclusions que tirera la Cour des comptes sur les finances du système des retraites un point d'appui à la concertation qu'il a initiée sur la réforme de 2023...

Les travailleurs, de leur côté, expriment plus que jamais leurs préoccupations : celles d'une situation dégradée de l'emploi, d'une tendance salariale qui patine et creuse les inégalités entre travailleurs et super-riches, d'une croissance économique à la peine, que vient déjà traduire un chômage qui remonte dangereusement.

Avec FO, ils demandent que leurs emplois soient protégés, que leurs salaires augmentent et que la réforme des retraites soit abrogée.

Retraites : le retour des id

Alors que la Cour des comptes doit, à la demande du Premier ministre, remettre son rapport sur la situation financière du système de retraite le 19 février, dans sa lettre de mission adressée à Pierre Moscovici, Premier président de l'institution, François Bayrou persiste et signe. Il demande un diagnostic financier portant sur l'ensemble du système, considéré « comme un tout », englobant les régimes de base et complémentaires des salariés du privé et des non-salariés, ainsi que le système de retraite des agents publics. Pour cet ensemble privé et public mêlé, et gravement en déficit selon le

Premier ministre, l'État doit, toujours selon François Bayrou, emprunter 40 à 45 milliards d'euros par an pour rééquilibrer l'ensemble. Ce chiffre, très critiqué, a déjà amené FO à rappeler « qu'il n'était pas question que le privé finance les retraites de l'État », et que c'est le devoir de ce dernier de financer les pensions des agents publics. Si le gouvernement continue de vouloir lier les retraites du public et du privé, « ce sera sans nous », a d'ailleurs averti Frédéric Souillot, le secrétaire général de FO. Le projet avorté de réforme de retraite à points, système dont François Bayrou est un ardent

Décisions budgétaires : rien de bien inquiétant po



© ERIC TSCHAENREIA

d'appui de notre ténacité

Idées dangereuses

partisan, relevait de cette philosophie du mélange. Une vision extrêmement dangereuse, qui avait conduit FO à combattre ce projet en 2019-2020. Par ailleurs, dans un système à points, exit la solidarité inter-générationnelle inhérente au système par répartition. La logique à points fait aussi disparaître les droits à pension calculés sur les trimestres et les meilleures années de la carrière. Il n'y a plus de montant garanti de la pension. Le système dépend à la fois du nombre de points acquis et de la valeur de service du point (la valeur de revente du point, pour une transformation en pension). La réforme prévoyait que la

valeur de ce point de service soit définie au niveau de l'État et en fonction de paramètres économiques. Dans un tel système, les pensions pourraient donc varier et se réduire au minimum. Et cela ouvrirait grand les portes à la contrainte d'une épargne individuelle... Pour ceux qui en ont les moyens.

Pour FO, faire reposer les retraites sur la capitalisation, c'est non!

La piste d'un système de retraite par capitalisation ressurgit d'ailleurs

actuellement. Arguant d'un déficit des régimes et visant toujours plus une baisse du « coût » du travail, le patronat – notamment le Medef et la CPME – pousse en ce sens et l'a fait savoir au Premier ministre. « Ce débat sur la capitalisation risque de revenir dans les prochaines discussions », s'inquiète Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi et des retraites. Il rappelle l'opposition totale de FO à cette notion, qui rompt avec « l'égalité financière et sociale » propre au système par répartition.

Ariane Dupré

Pour les plus riches

Une nouvelle saison de 49.3. La procédure, pour l'adoption d'un texte sans vote et sans débats, a été activée deux fois le 3 février. Le Premier ministre, François Bayrou, l'a dégainée pour l'adoption définitive du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 et pour la première partie du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Sur fond de croissance déjà en berne (le PIB s'est contracté de 0,1% au quatrième trimestre 2024) et alors qu'il vient de revoir la prévision pour 2025 à la baisse, à 0,9% contre 1,1%, le gouvernement vise à ramener le déficit public à 5,4% du PIB cette année contre 6,1% en 2024. Pour le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) la prévision de croissance est « optimiste », « supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7%) ». Quant à l'objectif à atteindre sur le déficit public, il « repose aussi sur des hypothèses macroéconomiques un peu optimistes, sur un net ralentissement des dépenses des collectivités locales et une forte maîtrise des dépenses d'Assurance maladie ». Par l'architecture budgétaire qu'il a choisie,

le gouvernement table sur des recettes supplémentaires à hauteur de 21 milliards d'euros et un recul des dépenses publiques de 32 milliards d'euros, dont, pour l'État, un « effort » de 23 milliards environ. Quasiment tous les ministères connaîtront une baisse massive de crédits. À titre d'exemples, la mission Travail perd 2,6 milliards par rapport à 2024 et le ministère de l'Écologie 2,1 milliards.

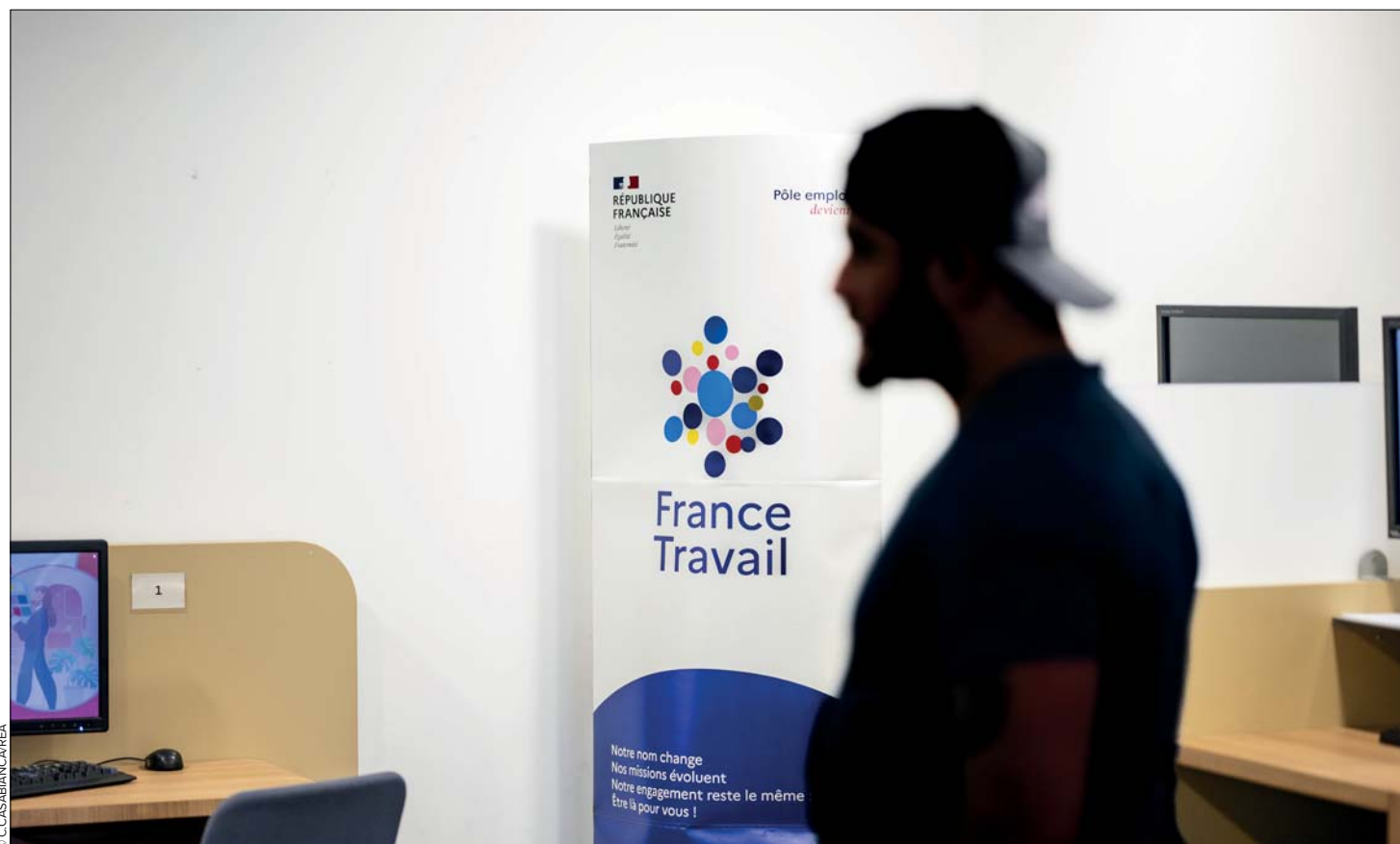
Des contributions très limitées

Outre l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu à l'inflation (+1,8% par tranche), la loi de finances prévoit une contribution (de 20%) dite différentielle sur les hauts revenus, au-delà de 250 000 euros annuels pour une personne seule, de 500 000 euros pour un couple. Mais la mesure, qui vise une recette de 2 milliards d'euros, n'est que pour 2025. Concernant les grandes entreprises, une surtaxe sur les bénéfices s'appliquera à celles affichant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros. Quelque quatre cent cinquante sociétés sont concernées

par cette mesure dont le rendement attendu est de 8 milliards d'euros. Mais au lieu de deux, la surtaxe ne durera finalement qu'un an... Nombre de grands patrons ont toutefois piqué une colère. En tête, Bernard Arnault de LVMH (fortune estimée à plus de 160 milliards d'euros), brandissant la menace de délocalisations en série. La taxe sur les transactions financières (pour une centaine de sociétés à la capitalisation boursière supérieure à un milliard d'euros) est quant à elle modestement relevée de 0,1 point, passant de 0,3% à 0,4%. Les ultra-riches n'ont donc pas de quoi s'affoler. L'examen du PLFSS par l'Assemblée conduira quant à lui à déterminer la portée réelle de la mesure de baisse des allègements de cotisations sociales patronales (lesquels induisent un manque à gagner de près de 80 milliards d'euros par an pour la Sécu). En octobre, la baisse était annoncée à quatre milliards d'euros, puis trois après le passage devant le Sénat. Le 23 janvier, à l'issue de la Commission mixte paritaire, elle avait encore fondu, à 1,6 milliard d'euros...

Valérie Forgeront

Nos revendications, point



© CCASABIANCAREA

Le chômage est confirmé en forte hausse, alors que les embauches baissent

Sans surprise, alors que les plans sociaux se multiplient depuis mi-2024, la remontée du chômage est confirmée par le ministère du Travail. En France (départements et régions d'outre-mer compris, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (en catégorie A) a augmenté de 3,9% au quatrième trimestre 2024, par rapport au troisième trimestre. C'est la hausse la plus importante en dix ans, si l'on excepte la crise Covid.

Le chômage des jeunes explose

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A

a augmenté de 4% (soit +113800) au quatrième trimestre de 2024, et de 3,7% sur un an. Le nombre de jeunes sans activité a explosé, enregistré à +8,5% sur ce trimestre et à +7% sur un an! Quant au nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (catégories B et C), il est resté stable sur l'année 2024. Cela « *confirme le développement et l'enracinement de l'emploi précaire* », appuie FO. « *Malgré l'objectif de retour au plein emploi et la mise en place de France Travail* », constate son communiqué, « *la précarité de l'emploi ne faiblit pas et le chômage remonte fortement* ». Au total, pour toute la France et toutes les catégories, 6255100 personnes étaient inscrites à

France Travail au quatrième trimestre 2024, soit une hausse de 1,5% sur ce trimestre (et sur l'année).

Autre signe du resserrement du marché du travail : au dernier trimestre 2024, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) est reparti à la baisse, à 2,4%. Sur un an, la diminution atteint 5%.

Dans ce contexte dégradé, la progression du surendettement n'étonnera pas. La Banque de France a reçu 134803 dossiers en 2024, soit 10,8% de plus qu'en 2023. Laquelle était déjà une année de hausse du surendettement, de +8% par rapport à 2022...

Élie Hiesse

d'appui de notre ténacité

À Mayotte, une rentrée scolaire dans des conditions très dégradées

Comme anticipé par la FNEC FP-FO, qui demandait le report de la rentrée scolaire à Mayotte, le retour des 115 000 élèves dans les établissements s'est fait dans des conditions très dégradées le 27 janvier, un mois et demi à peine après les ravages causés par le cyclone Chido. Les cours se font par rotation et partage des classes selon les capacités d'accueil de chaque établissement.

De passage sur l'île fin janvier, la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, a admis une situation « *pas satisfaisante* », évaluant la restriction des capacités d'accueil à 50% dans les établissements du premier degré et à 25% dans ceux du second degré!

Adoption au Sénat le 4 février du projet de loi d'urgence

De quoi mesurer la détresse des personnels. Le jour de la rentrée, à l'appel de l'intersyndicale à laquelle participe la fédération FNEC FP-FO, un millier d'agents ont manifesté devant le rectorat pour dénoncer une rentrée « *bâclée* ». Pour la fédération FO, « *le ministère ne semble pas prendre la mesure de la situation* », et elle souligne que l'urgence

est notamment d'accéder aux revendications des personnels « *avant même de parler d'examens ou d'attractivité* » dans les groupes de travail ministériels.

L'ampleur de la catastrophe commence à peine à être mesurée. Le 31 janvier, le ministre des Outre-mer a reconnu que la reconstruction va se faire « *sur plusieurs années* », pour un coût « *sans doute au-dessus du milliard d'euros* ».

Dans le projet de loi de finances pour 2025, adopté par 49.3 le 3 février (sauf adoption d'une motion de censure), le budget ultramarin a été nettement rehaussé, notamment par une enveloppe de 100 millions d'euros pour financer la reconstruction des bâtiments et infrastructures publiques.

Quant au projet de loi d'urgence pour la reconstruction de Mayotte (des dérogations aux règles de l'urbanisme pour l'essentiel et des allègements de cotisations), son adoption au Sénat le 4 février est censée permettre de se projeter sur la future loi-programme, abordant le développement économique de l'île, attendue dans deux mois.

Élie Hiesse

Richesse : ces inégalités qui desservent l'économie

Des hyper-riches toujours plus riches. L'an dernier « *la fortune des milliardaires a augmenté de 2 000 milliards de dollars, un rythme trois fois plus rapide qu'en 2023* », indique le récent rapport de l'Oxfam sur les « *Inégalités mondiales* », publié le 20 janvier, date de l'ouverture en Suisse du forum annuel mondial de Davos réunissant les grands acteurs économiques de la planète, dont de riches P-DG. En France, depuis 2019, la fortune des milliardaires « *a augmenté de plus de 24 milliards d'euros au total, soit 13 millions d'euros par jour* », indique le rapport. Clin d'œil à l'actualité budgétaire : « *10% de la fortune cumulée des milliardaires français suffirait pour atteindre l'objectif de 50 milliards d'euros d'économies recherché actuellement pour le budget 2025.* »

« Poser les petits-fours et rejoindre les syndicats à la table des négociations »...

Toujours à la veille du Davos 2025, la Confédération européenne des syndicats (CES) rappelait que « *les P-DG des grandes entreprises européennes gagnent cent dix fois plus que le travailleur moyen* », et lançait un avertissement : « *L'énorme écart de richesse nuit à la fois à l'économie et à la démocratie.* » La secrétaire générale de la CES, Esther Lynch, ne mâche pas ses mots. « *L'écart de rémunération scandaleux entre les P-DG et les travailleurs montre qu'il est urgent*

de rééquilibrer l'économie en augmentant le nombre de travailleurs bénéficiant de salaires négociés collectivement. Une rémunération plus équitable stimulerait la compétitivité en contribuant à mettre fin aux pénuries de main-d'œuvre en Europe et garantirait que davantage d'argent retourne dans l'économie au lieu d'être amassé sur des comptes offshore. (...) J'invite les P-DG réunis à Davos à cesser d'adopter des allures de philosophes, à poser les petits-fours et à rejoindre les syndicats à la table des négociations, dans la tradition européenne du dialogue social. »

Valérie Forgeront



Elon Musk, Jeff Bezos et Bernard Arnault, considérés, en 2024, comme les trois hommes les plus riches du monde.

La Macif vous protège dans votre activité syndicale () avec **des contrats** **sur mesure.**

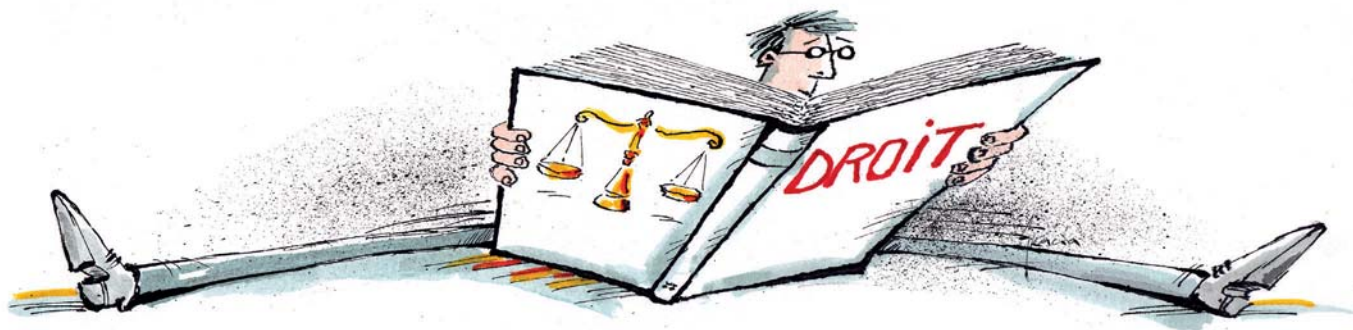
Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**



Pas de renonciation par avance au droit d'être désigné DS

Un salarié candidat aux élections ne peut renoncer par avance au droit d'être désigné DS.

Dans une entreprise, un employeur conteste la désignation de deux salariés, non candidats, en qualité de DS au motif que les candidats aux élections avaient renoncé à leur droit d'être désignés en priorité DS avant que ne se tienne le premier tour, et qu'aucun d'entre eux (vingt-huit au total) n'avait confirmé cette renonciation.

Le tribunal de proximité fait droit à la demande de l'employeur. Le tribunal sera par la suite confirmé par la Cour de cassation (Cass. soc., 22 janvier 2025, n°23-22216).

La Cour affirme clairement qu'un « *salarié ne peut par avance renoncer au droit d'être désigné délégué syndical qu'il tient des dispositions d'ordre public de l'article L. 2143-3 du Code du travail lorsqu'il a obtenu un score électoral d'au moins 10%* ».

La Cour applique ainsi la règle selon laquelle une personne ne peut renoncer à un droit qu'elle n'a pas encore acquis.

Quelques années auparavant, la Cour avait précisé que la renonciation doit intervenir avant la désignation (Cass. soc., 9 juin 2021, n°19-24678). Elle a affirmé en outre que la renonciation vaut pour l'ensemble du cycle électoral, sauf pour le salarié et le syndicat à en décider autrement (Cass. soc., 4 novembre 2020, n°19-60187).

Les syndicats doivent donc être vigilants au moment de la désignation des DS, et s'assurer d'une volonté claire des candidats de ne plus vouloir exercer ce mandat.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 2143-3 du Code du travail dispose :

« *Chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement d'au moins cinquante salariés, qui constitue une section syndicale, désigne parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli à titre personnel et dans leur collège au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité social et économique, quel que soit le nombre de votants, dans les limites fixées à l'article L. 2143-12, un ou plusieurs délégués syndicaux pour la représenter auprès de l'employeur.*

Si aucun des candidats présentés par l'organisation syndicale aux élections professionnelles ne remplit les conditions mentionnées au premier alinéa du présent article ou s'il ne reste, dans l'entreprise ou l'établissement, plus aucun candidat aux élections professionnelles qui remplit les conditions mentionnées au même premier alinéa, ou si l'ensemble des élus qui remplissent les conditions mentionnées audit premier alinéa renoncent par écrit à leur droit d'être désigné délégué syndical, une organisation syndicale représentative peut désigner un délégué syndical parmi les autres candidats, ou, à défaut, parmi ses adhérents au sein de l'entreprise ou de l'établissement ou parmi ses anciens élus ayant atteint la limite de durée d'exercice du mandat au comité social et économique fixée au deuxième alinéa de l'article L. 2314-33. »

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

FO

**SALAIRES, LOGEMENT
ASSURANCE CHÔMAGE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

SAISONNIERS



AVEC FO

**EXIGEZ
UN LOGEMENT
DÉCENT**

Saisonniers des remontées mécaniques : sortir de la précarité au pays de l'or blanc

Avec 10 millions de touristes accueillis chaque hiver et plus d'un milliard d'euros de recettes générées, les deux cent cinquante stations de ski françaises assurent en quelques mois le développement économique de nombreux territoires. Les entreprises de remontées mécaniques emploient 18 000 salariés, essentiellement des saisonniers dont le contrat prend fin à la fermeture des pistes. Un statut des plus précaires et dont les droits ne cessent d'être attaqués s'inquiète FO, syndicat majoritaire dans la branche, qui maintient la pression sur le patronat et les ministères concernés. Alors que le réchauffement climatique menace l'avenir des stations de basse et moyenne altitude, FO appelle à maintenir les aides financières aux structures pour garantir la survie de la population saisonnière et, au-delà, la vie économique des vallées de montagne.



Saisonniers des remontées mécaniques : Défendre et consolider le « fragile »

Is sont pisteurs-secouristes, dameurs, conducteurs de remontées mécaniques, nivoculteurs, hôtesses en caisse... Les remontées mécaniques et domaines skiables de France emploient près de 18 000 salariés, répartis en une vingtaine de métiers. Parmi eux, quelque 16 000 saisonniers voient leur contrat s'arrêter à la fermeture des pistes. Un statut des plus précaires et une spécificité méconnue et sous-estimée par l'exécutif selon Éric Becker, conseiller fédéral chargé des remontées mécaniques à FO-Transports et référent national saisonniers, qui refuse que ces derniers soient considérés comme des « sous-salariés ».

« Pour les saisonniers, il n'y a pas de logement, pas d'offre de transport, pas de place en crèche, le salaire est de moins en moins attrayant et le ministère du Travail menace désormais de supprimer les mesures de chômage partiel en cas de manque de neige. On retire aux

saisonniers le peu de droits qu'ils avaient obtenus. Tout est fait pour démonter le fragile château de cartes construit depuis trente ans. On veut les faire fuir alors qu'ils sont irremplaçables », résume le militant, assumant son « coup de gueule ».

Mi-janvier, avec Patrice Clos, secrétaire général de la fédération UNCP FO-Transports, et Pierre Didio, secrétaire général de l'UD FO de Savoie, il a réuni à Chambéry une quarantaine de délégués du syndicat FO des remontées mécaniques et domaines skiables (FO-RMDS), venus de tous les massifs français. L'occasion d'évoquer les différentes problématiques rencontrées par les salariés cette saison.

Le logement reste l'une des principales difficultés, avec une offre insuffisante en station et peu de solutions proposées par les employeurs. Cela se traduit par des loyers très élevés, poussant les travailleurs à s'éloigner toujours plus dans les vallées.

66% des saisonniers connaissent des périodes de chômage

Selon une vaste enquête menée en 2023, notamment par FO, un tiers des salariés de la branche expriment des difficultés liées au logement. Pour Éric Becker, « des solutions pourraient être trouvées par les pouvoirs publics, s'ils en avaient la volonté, comme la réhabilitation de locaux administratifs ou militaires inoccupés, ou



Réchauffement climatique : pour FO, rien

La neige tombée en abondance ces dernières semaines en haute altitude, et qui fait le bonheur des skieurs, est surnommée l'« or blanc » tant elle peut rapporter financièrement en quelques mois aux acteurs de la montagne et assurer le développement économique des territoires.

La France compte 250 stations de ski alpin exploitées par 200 entreprises de remontées mécaniques employant 18 000 salariés. Chaque hiver, ces stations accueillent 10 millions de touristes, dont un quart venu de l'étranger. Ils dépensent près de 10 milliards d'euros par an dans les forfaits, la location de matériel, les cours de ski, le logement... Avec 51,9 millions de journées-skieur enregistrées l'hiver dernier, la France se place au deuxième rang mondial, derrière les États-Unis. La fréquentation moyenne a augmenté de 2% sur un an, malgré de fortes disparités entre les massifs selon

les aléas d'enneigement (+7% en Savoie, -57% dans les Vosges).

La branche génère plus d'un milliard d'euros de recettes, une fois défalqués les lourds investissements réalisés chaque année pour les domaines skiables (546 millions d'euros en 2023). En euros constants, les recettes globales ont triplé en trente-cinq ans, passant de 600 millions d'euros en 1990 à 1,8 milliard d'euros en 2024.

Les stations génèrent aussi plus de 120 000 emplois indirects, dans les commerces, les hébergements, les écoles de ski... Ce dynamisme économique s'étend jusqu'aux vallées, avec les services aux entreprises (comptabilité, informatique, communication), la construction... Les communes et les départements concernés perçoivent également une taxe sur les recettes des entreprises des remontées mécaniques. Une ressource pour les collectivités qui s'élève au total à 60 millions d'euros par an.

Mais cet « or blanc » est menacé par le réchauffement climatique. Si les stations de haute altitude parviennent encore à tirer leur épingle du jeu, les stations familiales situées en plus basse altitude doivent composer avec le manque de neige, débouchant souvent sur un déficit financier.

Certaines communes préfèrent tourner la page. En octobre dernier, après un référendum auprès des habitants, la Seyne-les-Alpes, dans les Alpes-de-Haute-Provence, a décidé de fermer les remontées mécaniques de la station du Grand-Puy. La baisse de fréquentation due au manque de neige avait généré des centaines de milliers d'euros de pertes. L'objectif est désormais de diversifier les activités de sport et nature. En septembre, c'est la plus grosse station de ski alpin du Jura, Métabief, qui a annoncé la fermeture de 30% de son domaine skiable. Depuis les années 1950, cent quatre-vingt-six

sortir de la précarité au pays de l'or blanc « château de cartes »

la construction de logements dédiés exonérés de taxes ».

FO avait soutenu la construction de maisons des saisonniers proposant un hébergement décent avec un loyer raisonnable. « C'était une bonne idée, mais les pouvoirs publics ont demandé aux employeurs de payer un an de charges pour une occupation de

seulement trois ou quatre mois, et ces derniers se sont retirés », déplore le militant, qui espère que des logements seront conservés pour les saisonniers après les JO d'hiver de 2030 qui se dérouleront dans les Alpes.

Selon cette même enquête, la rémunération mensuelle médiane était, en 2023, de 2 000 euros brut

pour les saisonniers et de 2400 euros brut pour les permanents. Pour la saison 2024-2025, la chambre patronale Domaines skiabiles de France a recommandé à ses adhérents d'augmenter de 1,2% les salaires et les primes conventionnelles. FO avait revendiqué une hausse de 3%, pour être à la hauteur des prix pratiqués en station.

Autre problématique, l'indemnisation du chômage, alors que les périodes non travaillées sont inhérentes à la saisonnalité

Suite en page 14



On ne remplacera le business de la neige

domaines skiabiles ont cessé d'être exploités, au rythme de deux ou trois par an, selon le géographe Pierre-Alexandre Metral, cité par le journal *Le Monde*.

En jeu, la survie économique des vallées

Insuffisant pour la Cour des comptes qui, dans un rapport rendu en février 2024, pointait l'essoufflement du modèle économique du ski français. Elle estime que « toutes les stations seront plus ou moins touchées à l'horizon de 2050 » par le manque de neige et que beaucoup de collectivités territoriales n'ont pas pris la mesure de la situation. Elle leur reproche aussi de trop miser sur la neige de culture (canons à neige), qui n'est, à ses yeux, qu'une solution à court terme. La Cour recommande notamment que chaque station élabore un plan d'adaptation pour sortir de la dépendance au ski, et que les

financements publics soient conditionnés à l'existence et au respect de ce plan.

Une méthode trop brutale pour Éric Becker, conseiller fédéral chargé des remontées mécaniques à l'UNCP FO-Transports et référent national saisonniers. « Il serait irresponsable d'ignorer l'évidence d'un réchauffement climatique, mais il faut mener une réflexion intelligente, explique-t-il. Beaucoup de petites stations sont sous perfusion financière. Aujourd'hui, on leur coupe les vivres avant de leur donner les moyens de changer. » Il n'y a pas de solution miracle selon lui. « On ne remplacera jamais la neige. Le VTT, qui marche très fort l'été et a le plus gros potentiel, ne représente au maximum que 20% du chiffre d'affaires de la saison d'hiver. La suppression progressive des aides aux stations en difficulté serait catastrophique pour des régions entières », poursuit le militant.

En Savoie, qui possède le plus grand

domaine skiable du monde avec les Trois Vallées, l'or blanc génère chaque année 4 milliards d'euros d'activité économique, soit un bon tiers du PIB du département (11,4 milliards d'euros) selon Pierre Didio, secrétaire général de l'UD FO. « La Savoie ne pourra jamais se priver de ces 4 milliards d'euros. L'industrie fout le camp, ce qui fait encore augmenter la part du tourisme dans le chiffre d'affaires », réagit-il.

Selon FO, il en va de la survie économique des vallées. Éric Becker appelle à la mise en place de mesures de sauvegarde de l'emploi. Des actions du syndicat sont en cours auprès des ministères concernés. « L'équilibre économique de nos vallées est totalement dépendant du travail en station. Si ce schéma est rompu, un exode rural est prévisible », alerte-t-il. Il faut se rappeler que c'est l'essor des stations de ski qui avait sorti ces régions de la pauvreté et permis aux montagnards de rester au pays.

Clarisse Josselin

Saisonniers des remontées mécaniques : sortir de la précarité au pays de l'or blanc

Suite des pages 12-13

des métiers de la branche. Une étude de l'Ires publiée en mai 2024 précise que « même si certaines activités sportives en été peuvent solliciter une main-d'œuvre dans le domaine des remontées mécaniques, cela représente moins de 5% des activités économiques du secteur. L'activité économique est donc concentrée sur trois ou quatre mois de l'année, ce qui favorise le recours à l'emploi saisonnier de manière systémique ». Si, selon l'enquête menée par FO, 84% des saisonniers contractent au moins un emploi entre deux hivers, cela ne suffit pas pour occuper toute l'intersaison et ils étaient 66% à connaître des périodes de chômage. Or les dernières réformes imposées par les gouvernements successifs ont durci l'accès à l'indemnisation. Actuellement, pour ouvrir ou recharger des droits, il faut avoir travaillé au moins six mois au cours des vingt-quatre derniers mois. À partir du 1^{er} avril 2025, grâce au combat mené par FO, les saisonniers pourront être indemnisés dès cinq mois de travail. Mais cela reste insuffisant selon le syndicat FO-RMDS car la durée des contrats ne cesse de se réduire.

FO, syndicat majoritaire dans la branche

Toutes les stations ont aussi un accord d'entreprise qui prévoit le manque de neige, selon Pierre Didio, de l'UD de Savoie. En début de saison, cet accord permet à l'employeur de retarder l'embauche jusqu'à une date déterminée. Au-delà, il fait une demande de chômage partiel. *Idem* si le manque de neige survient en cours de saison. « Depuis deux ans, le ministère du Travail menace de supprimer le recours à l'activité partielle, considérant que le manque de neige n'est plus exceptionnel. Mais cette allocation permet de conserver des salariés sous contrat, prêts à reprendre une activité. Et sans chômage partiel, les saisonniers seront à terme privés d'indemnisation chômage et on ne trouvera plus de saisonniers », alerte Éric Becker.

« Si les saisonniers ne peuvent plus boucler l'année avec quelques mois

de chômage, ils se feront embaucher ailleurs », abonde Pierre Didio, en pleine préparation d'élections professionnelles. Six scrutins sont organisés cet hiver dans de son département, notamment à Tignes, Les Arcs ou La Plagne. En termes de représentativité, FO est majoritaire au niveau national dans les remontées mécaniques, avec 53% des voix. Éric Becker attend

d'excellents résultats cet hiver, comme à Super Dévoluy, dans les Hautes-Alpes, où le syndicat FO est passé de un à trois sièges à l'issue des élections organisées en janvier. « Il y a une volonté de faire bouger les choses dans les stations et les délégués FO répondent aux attentes de salariés », se félicite Éric Becker.

Clarisse Josselin



La saisonnalité, un métier généralement choisi

Deux syndicats dont FO et la chambre patronale Domaines skiabiles de France ont lancé, durant l'hiver 2023, une vaste enquête auprès des 18 300 salariés de la branche des remontées mécaniques et domaines skiabiles. Elle a été publiée en avril 2024. Le taux de réponse de 20% permet de dresser un tableau très représentatif selon les auteurs. La dernière enquête du genre remontait à 2009.

Ainsi, 79% des salariés sont saisonniers, les autres étant en CDI. Les deux tiers des saisonniers ont plus de 35 ans et sont en couple. C'est le cas des trois quarts des permanents. L'ancienneté moyenne est de dix ans chez les saisonniers et de quinze ans en CDI.

Une très grande majorité des saisonniers (89%) ont leur résidence principale dans le département où ils travaillent et 86% disent effectuer ce métier par choix. En hiver, 90% des emplois saisonniers durent plus de trois mois.

Les salariés de la branche consacrent 28% de leurs revenus au logement. Chez les saisonniers, 46% sont propriétaires contre 68% des permanents (57% en moyenne selon l'Insee). Un gros tiers (36%) sont locataires et 3% sont logés par leur employeur.

Un salarié sur cinq a des difficultés de transport domicile-travail et 40% sont aidés par leur employeur. Le trajet dure en moyenne 20 minutes pour 15 kilomètres. Plus de la moitié (59%) utilise un véhicule personnel. Seulement 22% ont recours aux transports en commun et dans la moitié des cas il s'agit d'un ramassage organisé par l'employeur.

Enfin, 62% ont voté aux dernières élections professionnelles et 93% ont des représentants du personnel.

C. J.

FO

SALAIRES, LOGEMENT ASSURANCE CHÔMAGE CONDITIONS DE TRAVAIL

SAISONNIERS



AVEC **FO**
REVENDIQUEZ

DES CONDITIONS
DE TRAVAIL
DIGNES



© COLEY BROWN/THE NEW YORK TIMES-REUTERS/REA

Commerce mondial : les États-Unis déclenchent une escalade de droits de douane

À peine en fonction, le président des États-Unis a décidé d'augmenter considérablement les tarifs douaniers des produits provenant du Canada, du Mexique et de Chine. Il vient d'accorder un délai d'un mois aux deux premiers. L'Union européenne est elle aussi dans son viseur. Une menace pour les économies nationales et leurs emplois.

La guerre commerciale a bel et bien commencé. Samedi 1^{er} février, le président des États-Unis, Donald Trump, a mis sa menace à exécution, décidant de rehausser, à 25%, à compter du 4 février, les droits de douane sur les produits provenant du Canada (à l'exception des hydrocarbures, taxés à 10%) et du Mexique. Ces mesures sont toutefois suspendues pour un mois, a-t-il annoncé le 3 février. Les biens chinois entrant sur le territoire américain verront pour leur part leurs droits de douane augmenter de 10%. Ces derniers jours, ces principaux partenaires commerciaux des États-Unis avaient annoncé qu'ils préparaient des ripostes.

Des conséquences que Donald Trump prétend assumer : « Est-ce que cela va faire souffrir? Oui, peut-être. Et peut-être pas. Mais nous allons rendre sa grandeur

à l'Amérique et cela vaudra le prix qu'il faudra payer. » Ce protectionnisme offensif n'est pas tant économique que politique. Le nouveau président entend contraindre le Mexique et le Canada à contrôler davantage leurs frontières et, prétend-il, à lutter contre le trafic de fentanyl, un puissant opioïde qui fait des ravages.

Menaces sur l'Union européenne

Le bras de fer est donc entamé, et l'Union européenne devrait bientôt être forcée de s'y engager. Donald Trump a en effet affirmé le 2 février que les produits européens seraient « très bientôt » visés à leur tour par les velléités de « *Tariff Man* » – « l'homme des droits de douane », comme il aime à se surnommer lui-même. L'Union européenne

prévoit déjà de riposter « fermement ». « Une guerre commerciale n'est pour personne une bonne solution » a cependant asséné Luc Triangle, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats. Elle crée de l'incertitude, elle a des effets sur les entreprises, sur les emplois. »

Ces considérables tensions commerciales surviennent alors que l'Europe est aux prises avec un débat interne sur la compétitivité des entreprises. Alors que les grandes organisations patronales de l'Union mettent en place depuis quelque temps un lobbying intense pour un allègement du « fardeau réglementaire » qui pèserait sur les entreprises, FO se joint à la Confédération européenne des syndicats pour tirer la sonnette d'alarme : aucune atteinte aux droits des travailleurs ne saurait se faire sous couvert de « simplification ». **Fanny Darcillon**

UE : la directive sur le salaire minimum devant la justice

Un avis rendu par l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) menace la directive européenne sur le salaire minimum. Celle-ci, adoptée en novembre 2022, vise à développer la négociation collective dans les pays où moins de 80% des travailleurs sont couverts par une convention et à fixer un cadre pour l'élaboration de « salaires minimaux adéquats ». Or, le Danemark – soutenu par la Suède – a déposé en 2023, devant la CJUE, un recours en annulation. Danois et Suédois craignent en effet que la transposition du texte ne débouche sur un affaiblissement de leur modèle social, dans lequel les salaires sont fixés par la négociation collective, entre interlocuteurs sociaux, sans intervention de l'État.

Coup dur pour le progrès social

Le 14 janvier, l'avocat général s'est prononcé pour l'annulation de la directive, estimant que se prononcer sur les modalités de fixation des rémunérations n'entre pas dans les compétences du Parlement européen et du Conseil de l'UE. Pour Ester Lynch, secrétaire générale de la CES, « cet avis, s'il était confirmé, serait un coup dur pour les travailleurs et leurs syndicats et saperait complètement l'objectif de progrès social inscrit dans les traités de l'UE ». Reste à savoir si les juges suivront l'avis de l'avocat général.

Sandra Déraillot

« L'Intelligence Artificielle, pas sans nous! », une journée FO le 12 février



Branislav Rugani, secrétaire confédéral chargé du secteur International-Europe.

Après le Royaume-Uni en 2023 et la Corée du Sud en 2024, c'est au tour de la France d'organiser un sommet international sur l'Intelligence Artificielle (IA), les 10 et 11 février 2025. Après une réunion d'information avec les interlocuteurs sociaux en novembre 2024, la confédération décide de se saisir de cette occasion pour organiser sa propre journée sur l'IA et le monde du travail le 12 février 2025, pour laquelle elle a obtenu le label du sommet.

Mais l'intérêt de la confédération pour l'IA ne naît pas aujourd'hui. Cet intérêt résulte des préoccupations des travailleurs face à son impact croissant sur leurs conditions de travail, leur emploi, leur protection sociale ou encore leur vie syndicale. Plusieurs études sur l'IA commandées par FO ces dernières années ont contribué à consolider sa compréhension du sujet, avant de voir émerger une véritable action syndicale en la matière via la négociation collective, le dialogue social ou encore pour obtenir des cadres réglementaires. L'action de FO-Cadres, par exemple à travers son plaidoyer sur l'IA et le travail en 2023, ou bien sa contribution au projet Dial-IA en 2024, en est l'une des meilleures illustrations.

Ce sont plus de cent participants qui se réuniront au siège de la confédération pour suivre cette journée qui vise à créer une discussion au sein de l'organisation sur les dangers et les opportunités provoqués par l'IA, avec l'élaboration d'un cahier revendicatif comme fil rouge. L'objectif est de partir du sommet international pour aller jusqu'au niveau des entreprises. La matinée permettra de fixer le cadre général pour engager les discussions stratégiques syndicales dans l'après-midi avec la présentation d'outils à l'attention des militants FO pour mieux s'approprier l'IA.

Après l'ouverture par le secrétaire général, plusieurs académiques, Morgan Sweeney de l'université Paris-Dauphine, Odile Chagny de l'IRES ou encore Flora Barcellini du CNAM, interviendront dans la journée. Plusieurs acteurs institutionnels, Sana de Courcelles, attachée du Sommet sur l'avenir du travail, ou encore Cyril Cosme, directeur du BIT France, seront également présents. La Confédération européenne des syndicats sera présente avec Isabelle Schömann, sa secrétaire générale adjointe, tandis que plusieurs chercheuses de l'Institut de recherche syndical européen, Aïda Ponce del Castillo et Aude Cefaliello, contribueront aux échanges. D'autres experts nous rejoindront, comme Fayçal Abassi de Syncea.

Et enfin, plusieurs syndicalistes FO interviendront, comme Éric Peres, secrétaire général de FO-Cadres, Françoise Chazaud, secrétaire générale de la FASAP-FO, ou encore Pascal Lagrue, secrétaire confédéral FO. D'autres camarades syndicalistes participeront aux échanges, comme Francesco Maria Gennaro, du syndicat italien UIL, ou encore Martin Denis, de la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.

Une restitution publique de la journée FO sur l'IA et le monde du travail sera assurée.



Secteur International-Europe

Chez Pro à Pro, la ténacité payante des salariés

Le 30 janvier, près de deux mois après l'ouverture des NAO et une grève pour les salaires le 21 janvier sur quatre sites à l'appel de FO, les salariés de Pro à Pro ont contraint la direction générale à apporter de vraies réponses à leurs revendications.

La journée de grève le 21 janvier, à l'appel de FO sur quatre sites de Pro à Pro, en a dit long sur le mécontentement salarial dans l'entreprise (2 400 salariés en France) appartenant au groupe METRO. Sur le site de Montauban (Tarn-et-Garonne) qui emploie 530 salariés et où FO est le seul syndicat représenté, tout comme à Chaponnay près de Lyon, sur celui de Château-Gontier en Mayenne, où FO est majoritaire, ou encore sur celui de Saint-Gilles en Ille-et-Vilaine, où FO est présent, la journée de débrayage a été suivie. Ainsi, par 70% des personnels à Montauban. Et pour cause. Pro à Pro, spécialiste de la livraison alimentaire aux professionnels de la restauration, présent dans vingt-cinq pays, a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires (CA) de 1,377 milliard d'euros. Un CA en hausse de 15% sur l'exercice 2023-2024. Mais le 15 janvier dernier, et tandis que la

négociation annuelle sur les salaires avait débuté le 3 décembre, la direction n'a proposé qu'une mesure générale d'augmentation de 25 euros brut et « des mesurette », indique le délégué central FO, Laurent Bertazzo. « Pour FO, la proposition était donc totalement insuffisante. » D'autant que chez Pro à Pro, les salaires à l'embauche ne dépassent le Smic que de 20 à 30 euros. Et par ailleurs, la grille salariale est tassée.

« 625 euros de plus qu'actuellement sur 2025 »

En amont de la grève du 21 janvier, la direction propose alors 40 euros brut (pour les ouvriers, employés et agents de maîtrise) et 25 euros pour les délégués commerciaux. Est présentée aussi une prime d'ancienneté pour les cadres, une formule dérogeant à l'accord de participation et, en sourit encore le militant,

l'octroi d'un jour de congé pour déménagement. « *Toujours pas satisfaisant* » pour la délégation FO, pressant la direction de « *faire mieux* ». Ce qu'elle a fait le 30 janvier, lors d'une nouvelle réunion de négociation. Ainsi, aux mesures acquises s'en ajoutent d'autres. Parmi celles-ci, l'ajout de 15 euros brut au 1^{er} juillet, qui viendront s'additionner aux 40 euros brut (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier) pour les ouvriers, employés et agents de maîtrise. Cela représente « 625 euros de plus qu'actuellement sur 2025 », se félicite le syndicat FO. Parmi encore les mesures décrochées, celle concernant « la grille des cadres. Il est ajouté 10 euros à chaque tranche/niveau », indique Laurent Bertazzo. En septembre, précise-t-il, s'ouvrira par ailleurs une négociation concernant le titre-restaurant en vue du transfert de la part patronale sur le salaire brut. « Cela correspondrait à une augmentation de salaire de 90 euros net par mois », calcule le militant, qui avec le syndicat FO veillera « à ce que tous les engagements pris lors de ces NAO soient tenus et respectés de tous ».

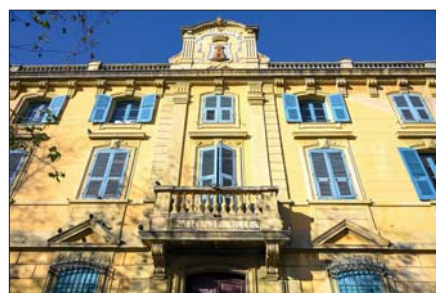
Valérie Forgeront

Bastia : victoire indemnitaire pour les agents communaux

Le préavis de grève et les négociations ont porté leurs fruits à la mairie de Bastia. La rémunération des agents communaux percevant moins de 3000 euros net sera augmentée de 100 euros net par mois dès le 1^{er} juillet 2025. Six cent cinquante des sept cent cinquante agents de la collectivité sont concernés. Une intersyndicale, dont FO – majoritaire à la mairie – était porte-parole, s'est mobilisée durant plusieurs semaines pour obtenir ce résultat.

D'après négociations

Les négociations ont débuté début janvier. Alors que les syndicats demandaient une hausse de 200 euros de l'IFSE



(indemnité prenant part au régime indemnitaire RIFSEEP) pour tous les agents afin de lutter contre leur perte de pouvoir d'achat, la commune proposait seulement 100 euros et pour les agents payés moins de 1800 euros net. La mesure n'aurait concerné que deux cent cinquante personnes. « Nous avons refusé et déposé un préavis de grève », rappelle Christophe Bertin, secrétaire du syndicat FO de la mairie et secrétaire général de l'UD FO.

Les négociations se sont poursuivies, la mairie proposant alors une augmentation de l'IFSE de 100 euros par an pour tous. « Évidemment l'AG a refusé », poursuit Christophe Bertin. Le maire est reparti sur une base de 30 euros mensuels d'augmentation en année 1, et 30 euros encore l'année suivante. Les syndicats ont continué à négocier, arrachant progressivement le relèvement du seuil de revenu pris en compte et celui du montant de l'IFSE. « 100 euros, c'est bien car par exemple, un adjoint technique, lorsqu'il grimpe d'un échelon, il prend actuellement 20 euros, pas plus. Peu de collectivités sont parvenues à accorder davantage que ce que nous avons obtenu. »

Sandra Déraillot

Opérateurs de l'État : des accusations bien paradoxales

Alors que, pour des motifs budgétaires, les exécutifs successifs ont fait des opérateurs de l'État les maillons essentiels de la mise en œuvre des politiques publiques, l'anathème semble toutefois jeté désormais contre ces derniers. Pour leur part, dans la tourmente d'attaques diverses, les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), en grève le 31 janvier, exigent le soutien de l'État et l'abandon de la baisse programmée des moyens de l'OFB.



© STEPHANE AUDRAS/REA

Is se nomment CIRAD, ASC, ENIM, France compétences, Ifremer, agences de l'eau, Météo-France, OPPIC, Insep... Les opérateurs de l'État, organismes et agences, sont dans le collimateur du gouvernement. « *Est-il nécessaire que plus de mille agences, organes ou opérateurs exercent l'action publique ?* », « *sans contrôle démocratique réel, [ils] constituent un labyrinthe dont un pays rigoureux peut difficilement se satisfaire* », assénait le Premier ministre, François Bayrou, le 14 janvier devant l'Assemblée. Le Sénat a de son côté décidé d'ouvrir une commission d'enquête en février. Ces structures aux statuts divers (EPA, EPIC, EPSCP, GIE, GIP, association...) sont chargées de « *mettre en place une politique publique pour le compte de l'État* ». Les premières sont nées dans les années 1960, ainsi l'Agence nationale pour l'emploi. Au fil des décennies, ces structures ont pris de l'ampleur et cela ne peut étonner, l'État ayant en effet sans cesse œuvré à réduire la voilure de certains de ses services, notamment via la RGPP à partir de 2007. D'autres

réformes suivront, conduisant à extraire toujours plus de politiques publiques d'un traitement direct par les administrations de l'État. Dès les années 1960, la Cour des comptes évoquait d'ailleurs un « *démembrement de l'administration* ».

Des agents au « rôle crucial »

En 2016, FO, fustigeant « *la logique d'austérité persistante* », conduisant « *à diminuer les effectifs et les moyens dans les services du ministère de l'environnement* », indiquait que « *la création au 1^{er} janvier 2017 de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), (...) revient en réalité à réduire les moyens publics existant dans les différents services et opérateurs publics œuvrant pour la biodiversité (...)* ». L'AFB a depuis fusionné avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, donnant naissance à l'OFB, l'Office français de la biodiversité. Un OFB (3000 agents dont 1700 inspecteurs) actuellement dans la tourmente. Dans le cadre de leurs missions de terrain de police de l'environnement, ses agents

subissent « *attaques* » et « *harcèlement* » de la part de membres du monde agricole, s'indigne la FEETS-FO (première organisation au ministère de l'Écologie) avec le Syndicat national des personnels de l'Environnement FO (SNAPE-FO). Tous deux rappellent que « *les agents de l'OFB jouent un rôle crucial dans la préservation de notre environnement et de la biodiversité. Ils méritent respect et soutien dans l'exercice de leurs fonctions essentielles* ». Après une action le 17 janvier, consistant à appeler les agents à « *rester au bureau* », six syndicats de l'OFB, dont FO, ont lancé une grève le 31 janvier, exigeant un soutien « *ferme* » du gouvernement aux missions de l'OFB. Mais aussi que les effectifs de l'Office soient « *sanctuarisés* » et que « *la baisse drastique envisagée du budget* » soit annulée...

Un financement en baisse de 3,6 milliards d'euros

Plus largement, s'il est récurrent, le procès en lourdeur fait aux opérateurs – 434 inscrits au PLF 2025 avec 402 218 emplois sous plafond – interroge d'autant plus que, souligne lui-même ce PLF, « *certaines* » politiques publiques « *sont exclusivement mises en œuvre par des opérateurs* ». Mais, sorte d'effet domino des mesures sévères touchant déjà l'État, ces structures – cadrées par la LOLF/loi organique relative aux lois de finances adoptée en 2001 – sont devenues un levier de réduction des dépenses. Ainsi, en 2025, participant au plan global d'économies prévu pour la sphère de l'État (23 milliards d'euros), le financement des opérateurs par l'État (subventions/crédits budgétaires, taxes affectées...) passerait à 77 milliards d'euros, contre 80,6 milliards d'euros l'an dernier.

Valérie Forgeront

Chez Saint-Frères Enduction, FO arrache une revalorisation favorable aux bas salaires

À l'usine de Flexicourt (Somme), les quatre-vingts ouvriers ont fait grève du 16 au 21 janvier, soutenus par FO, majoritaire. Ils ont obtenu une hausse de 50 centimes d'euros brut du taux horaire. Mais la question de la santé au travail reste entière.

Le blocage des NAO pour 2025 a mis le feu aux poudres à l'usine Saint-Frères Enduction, spécialiste de la toile PVC à Flexicourt (Somme). Face au refus de la direction d'accorder une hausse du taux horaire d'un euro brut, portée par l'intersyndicale, comprenant FO, majoritaire, les quatre-vingts ouvriers (sur un effectif de quatre-vingt-dix salariés) ont voté la grève illimitée le 16 janvier. Du jamais vu dans l'établissement, héritier de l'empire Saint-Frères, racheté en 1996 par le groupe belge Sioen Industries.

Jugée défavorable aux bas salaires, la proposition de la direction française d'une augmentation générale de 2,5% n'est pas passée. « C'est bien pour les cadres, vu leur salaire. Cela représente moins pour les ouvriers », appuie Philippe Varin, délégué syndical FO,

qui revendique une alternance dans le calcul des augmentations générales – hausse en pourcentage ou en valeur absolue (par rapport au taux horaire). Il a eu gain de cause en 2023. Cette fois aussi. Le numéro deux du groupe, en personne, a accordé une hausse de 50 centimes brut du taux horaire et 300 euros de prime.

Onze droits de retrait depuis fin 2023

Mais les tensions persistent. « Depuis six mois, on évitait la grève sur les conditions de travail. Les ouvriers sont inquiets au quotidien pour leur santé », explique Philippe Varin. Ils se plaignent de fumées dans les ateliers, entraînant une irritation des yeux, des quintes de toux, des maux de tête... Depuis

novembre 2023, onze droits de retrait ont été exercés. L'inspection du travail est intervenue. Fumées irritantes, présence de poudre au sol, forte odeur de solvant dans la zone de préparation de vernis jugée « non conforme » : en septembre, elle a menacé la direction d'une mise en demeure, à moins de la réalisation de travaux.

Des mesures ont été prises (dont le port d'équipements de protection individuelle) mais les travaux tardent, leur finalisation ayant été promise au printemps 2025. L'inquiétude reste au plus haut. D'autant que l'analyse des fumées est « incomplète ». « On ne connaît toujours pas leur composition précise et donc les risques pour les salariés », précise Philippe Varin.

Élie Hiesse

Au CCF, une grève le 4 février pour les emplois et les salaires

Alors qu'au CCF les syndicats sont confrontés à un plan social massif (1346 postes vont être supprimés d'ici 2026, soit plus d'un

tiers des effectifs), la situation se tend. Dénonçant des conditions de travail dégradées et des NAO insuffisantes pour 2025, l'intersyndicale, dont fait partie FO, a appelé à une journée de grève nationale le 4 février avec, à Paris, un rassemblement à La Défense, devant le siège de la banque. D'autres rassemblements étaient organisés en province devant les succursales du CCF à Lyon, Marseille ou Lille. Les NAO 2025, au cours desquelles la direction a proposé une enveloppe de mesures individuelles mais aucune augmentation collective, ont « été en quelque sorte la goutte d'eau qui a fait déborder le vase », explique Éric Poyet, DSC FO au CCF. Il juge ces mesures « inacceptables »,

alors que tous les salariés « se sont beaucoup investis et vont pâtir d'une restructuration violente ».

Contestation du plan social

Évoquant « le mépris » de la direction, les syndicats sont mobilisés aussi pour le maintien d'un maximum de postes et d'agences, tandis que la direction du CCF prévoit de fermer quatre-vingt-huit agences d'ici un an. Alors que les négociations du PSE ont démarré, les syndicats, dont FO, dénoncent des entretiens d'évaluation durcis après l'annonce du plan, pénalisant les salariés pour d'éventuels reclassements internes.

Ariane Dupré



Hôpital : la revendication FO de ratios soignants/soignés a désormais force de loi



revendication est devenue une priorité du cahier revendicatif. Il chiffre les créations de postes nécessaires à 200 000 dans les établissements hospitaliers, les structures sociales et médico-sociales. De la proposition de loi du sénateur Jomier, FO-SPS a logiquement suivi toutes les étapes : son adoption au Sénat en février 2023, puis son adoption définitive à l'Assemblée nationale le 23 janvier 2025.

La bataille n'est pas terminée. « *La mise en œuvre sera progressive* », anticipe Didier Birig. La crise budgétaire ne l'explique pas à elle seule. Le texte ayant été adopté dans les mêmes termes qu'au Sénat (pour éviter une navette parlementaire), « *il peut être imprécis* ». Ainsi, il ne dit mot de la consultation des interlocuteurs sociaux sur la définition des ratios – confiée à la Haute Autorité de Santé. Or ils détermineront l'importance des financements à porter aux prochains budgets. Pour maintenir la pression, FO-SPS va exiger « *un point d'étape* » à chaque réunion du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière. Il y a d'autres préalables nécessaires : un choc de formation, à articuler avec « *une véritable gestion des emplois et des compétences* » dans les établissements. Sur tous ces sujets, FO-SPS rencontrera le ministre de la Santé le 19 février.

Élie Hiesse

La loi visant à instaurer un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé est promulguée. C'est une victoire pour FO-SPS, qui porte cette revendication depuis 2016.

Bilatérale le 19 février au ministère de la Santé

Sortir de la logique financière, garantir des effectifs répondant aux besoins : c'est tout le sens du combat de FO-SPS depuis 2016. À l'époque, auditionnée à l'Assemblée nationale, la fédération FO a été la première organisation à exiger des ratios soignants/soignés dans les services. Depuis le Ségur de la santé en 2020, la

« **P**our les hospitaliers, il y a enfin une lueur d'espoir au bout du tunnel! », se réjouit Didier Birig. Le secrétaire général de la fédération FO-SPS ne cache pas sa satisfaction depuis la promulgation de la loi relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé. Publiée au *Journal officiel* du 30 janvier, celle-ci prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2027 et dans chaque service, des ratios minima d'infirmiers et d'aides-soignants. Et cela dans tous les établissements assurant le service public hospitalier. « *Les soignants ne pourront plus servir de variable d'ajustement budgétaire* », commente le militant FO qui attend de la loi « *une amélioration des conditions de travail par le renforcement des effectifs* ».

Moyens des hôpitaux : le compte n'y est toujours pas!

Conformément aux annonces de janvier, le gouvernement a proposé le 3 février, à la reprise des débats à l'Assemblée sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025, une hausse de l'objectif de dépenses, à ne pas dépasser, des établissements de santé. L'Ondam hospitalier est ainsi en hausse de 3,8% (contre +3,1% dans le PLFSS stoppé par la censure). Il est inscrit à 109,6 milliards d'euros pour 2025. Selon le gouvernement, cela permettra d'allouer un milliard d'euros supplémentaire aux hôpitaux publics en difficulté financière. « *À +3,8%, rien ne va changer* », dénonce Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS, qui rappelle les problèmes de financement de la caisse de retraite des agents des collectivités et des hôpitaux (la CNRACL) et la poursuite de l'inflation. Il faut y ajouter le sous-financement du secteur, que traduit le déficit historique des hôpitaux publics, attendu à 3,5 milliards d'euros en 2024. **E. H.**

Télévision : les dessous de la fast fashion

Conditions de travail abusives, vêtements de mauvaise qualité, matériaux toxiques, impact sur l'environnement... Derrière le succès commercial de la marque chinoise Shein, un modèle économique basé sur l'exploitation et la surconsommation, dénonce un documentaire.



<https://www.france.tv/slash/shein-enquete-sur-le-geant-de-la-fast-fashion/>

« **C'**est évident que quand tu achètes un haut à 8 euros, il n'y a aucun monde dans lequel ce vêtement peut avoir été fabriqué dans de bonnes conditions sociales », résume Géraldine Viret, porte-parole de l'ONG suisse Public Eye dans le documentaire de Nathalie Gros (réalisatrice) et Claire Latour (influenceuse mode). Le ton est donné dès l'accroche de l'enquête qu'elles ont menée sur Shein, le géant chinois de la fast fashion. L'influenceuse est mise en scène dans un documentaire jouant sur les codes des réseaux sociaux pour montrer l'envers du décor de l'entreprise aux 250 000 références permanentes en ligne.

Car Shein ce sont des techniques de neuromarketing qui poussent à la consommation, des renvois gratuits qui démultiplient les transports polluants

de marchandises (5000 tonnes de vêtements sont envoyées par jour), des designs honteusement plagés, des produits de qualité médiocre qui se dégradent après quelques lavages... Certains présentent même parfois des taux élevés de substances toxiques pour la santé humaine. Le renouvellement des références en ligne y est permanent (jusqu'à 53 081 nouveaux modèles mis en ligne le 1^{er} février 2024, un record), permis par une armée d'artisans sous-traitants payés à la pièce et travaillant soixante-quinze à quatre-vingts heures par semaine pour gagner leur vie.

Un modèle commercial pervers

Le tout est trop souvent fabriqué à partir de matières synthétiques qui ne

se dégradent pas et vont ensuite polluer la planète – et tout particulièrement l'Afrique – via le commerce à la tonne de vêtements d'occasion.

Comble du cynisme, notre influenceuse découvre même que la marque finance en partie une ONG ghanéenne dont l'objectif est de contrer les dégâts causés par les millions de vêtements inutilisables qui échouent sur les marchés de seconde main. Clairvoyante, elle conclut cependant : « Si les vêtements dangereux étaient davantage contrôlés, si le marché était mieux régulé et le recyclage amélioré, forcément l'impact de la fast fashion serait limité. »

Sandra Déraillot

« *Shein, enquête sur le géant de la fast fashion* », un film de Nathalie Gros avec la collaboration de Claire Latour, disponible en ligne sur France TV jusqu'au 14 octobre 2027. Également accessible sur [dailymotion.com](https://www.dailymotion.com)



Cinéma

Une certaine idée de l'école

Après avoir filmé les élèves d'une école maternelle dans *Récréation* en 1991, puis ceux du lycée dans *Premières solitudes*, en 2017, Claire Simon s'intéresse aux enfants et aux enseignants de l'école primaire avec *Apprendre*. Dans un établissement d'Ivry-sur-Seine, la réalisatrice a trouvé le « bastion républicain » qu'elle cherchait, celui où les enfants apprennent non seulement à lire, écrire, compter, mais aussi à devenir citoyen et à vivre ensemble. Au plus près de ces élèves issus de multiples communautés,

Claire Simon filme l'avidité de connaissances, le plaisir de la récompense, l'attachement aux professeurs, mais aussi l'anxiété de ceux qui sont en difficulté, les disputes dans la cour de récréation, les réprimandes (mais pas les bêtises qui les suscitent) et même une première confrontation à un « monde dominant » à travers un surprenant partenariat musical avec l'École alsacienne. Un documentaire touchant.

S. D.

« *Apprendre* », réalisé par Claire Simon, 1heure41, en salle depuis le 29 janvier.



Pour Michelle Fanucchi, la bataille marseillaise pour la défense des salariés des Galeries Lafayette est engagée

Élue FO et secrétaire du CSE des Galeries Lafayette de Marseille, Michelle Fanucchi, 58 ans, est engagée depuis dix-sept ans auprès des salariés de l'enseigne. Alors que le groupe compte fermer ses deux magasins dans la cité phocéenne, elle veut de solides mesures pour les 145 salariés menacés de licenciement.

Cette semaine de fin janvier, Michelle Fanucchi s'en serait bien passée. La déléguée FO, secrétaire du CSE d'établissement des Galeries Lafayette de Marseille, (et DSC FO au CSE central), enchaîne les réunions à Paris pour négocier l'accord de méthode, assister au CSEC extraordinaire concernant le futur plan social à Marseille. Le 21 janvier, la direction du groupe a en effet annoncé la fermeture d'ici fin 2025 des deux magasins Galeries Lafayette à Marseille, dans le quartier du Prado et du Centre-Bourse. Un choc pour les 145 salariés concernés, essentiellement des femmes. « C'est un coup de massue. On savait que le magasin du Centre-Bourse était en difficulté. Mais celui du Prado, personne ne s'attendait à sa fermeture. Beaucoup de vendeuses ont plus de 55 ans, certaines travaillent ici depuis vingt ou trente ans. La nouvelle est très dure à vivre pour elles », raconte Michelle. À 58 ans, cette militante marseillaise, élue depuis dix-sept ans au CSE local, entend batailler ferme pour défendre les droits de ces salariés menacés. Pour l'heure, la direction des Galeries Lafayette dit vouloir proposer des mobilités dans d'autres magasins (à Nice ou Montpellier) ou des formations de reclassement. « On verra le

détail des annonces. Moi, je veux obtenir un maximum de reclassements internes. Mais je suis lucide, ça ne suffira pas. Il faudra aussi négocier de solides mesures d'accompagnement pour ceux de mes collègues qui hélas seront licenciés. » Très proche des salariés, Michelle, qui a trente-quatre ans d'ancienneté (elle a démarré en tant que caissière dans l'ancien magasin de la rue Saint-Ferréol, avant de devenir responsable de la caisse centrale), a déjà mis en place du soutien. Le lendemain de l'annonce, elle a réuni les douze délégués FO pour les répartir entre les deux magasins : « Dans cette période difficile, on doit être attentif au moral des salariés. »

« Affronter la direction et informer les salariés »

La santé, les conditions de travail, Michelle en a fait ses combats. Victime d'un grave accident de travail en 2001, qui lui a valu cinq ans d'arrêt maladie, elle décide de se lancer dans le syndicalisme et rejoint FO en 2005. Élue au CE des Galeries Lafayette en 2008, elle s'investira beaucoup dans la commission CHSCT. « À force de revendiquer, on a fini par réussir à avoir des chariots neufs

pour mes collègues, des pauses plus fréquentes pour les hôtesse de caisse. Il y avait beaucoup à faire! » Mais sa plus grande fierté reste d'avoir obtenu des postes à temps plein pour une quinzaine de salariés à temps partiel, lors du déménagement du magasin de la rue Saint-Ferréol au Prado, en 2018. « Il y avait beaucoup d'engouement pour l'ouverture de ce magasin. C'était un autre monde! » Les années Covid, puis la stratégie du groupe consistant à vendre des magasins Galeries Lafayette de province ont provoqué une véritable hémorragie : « Sur cinquante-quatre magasins en 2022, le groupe n'a plus que dix-sept magasins exploités en propre. Ce sera quinze après Marseille. On a perdu des centaines d'emplois », enrage Michelle. Le 9 février, les négociations du plan social commenceront. Et cette femme combative a d'ores et déjà prévenu : elle consacrera tout son temps à « affronter la direction » et à informer les salariés. Michelle va donc lever le pied de ces autres mandats, notamment à l'UD FO des Bouches-du-Rhône, où elle gère les relations avec les syndicats depuis quatre ans. « Heureusement, j'ai le soutien de l'UD et des camarades du commerce. Tout ça est important. »

Ariane Dupré

JOURNÉE FO

L'IA ET LE MONDE DU TRAVAIL

12 FÉVRIER 2025 - 9H30

CONFÉDÉRATION FO

SALLE LÉON JOUHAUX



FO



SOMMET
POUR L'ACTION
SUR L'IA



Cet événement est
organisé dans le cadre de
la convention d'études
passée avec l'Institut de
Recherches Economiques
et Sociales (IRES)